Toiles@penser

Cahiers d'Éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

Violences faites aux femmes : Comment agir ?

Ça vaut pas l'coup !

Libres propos de Linda Culot

Dossier n° 2020-034

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)
Robert Hamaide, Georges Van Hout

Comité exécutif
Henri Charpentier, Chemsi Cheref-Khan, André Dejaegere,
Anne-Marie Geritzen, Michèle Mignon, Jacques Ch. Lemaire,
Fernand Letist, Fatoumata Sidibé

Rubriques
Publications – Radio –
Colloques – Ateliers philosophiques

Publications
Nathalie Deneumoustier
02 650 35 90 – revues@lapenseeetleshommes.be

Secrétariat
Myriam Goose
02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Médias
Fabienne Vermeylen
media@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale
Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
http://www.lapenseeetleshommes.be

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'Éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :
Iban : Be46 0000 0476 6336
de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

http://lapenseeetleshommes.be

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2020 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :

n° 117 – *La Fondation pour l'assistance morale aux détenus*
n° 118 – *Que peut-on attendre d'un dialogue interconvictionnel ?*
n° 119 – *Islams et musulmans d'Europe à l'épreuve du libre examen*
n° 120 – *Francs-Parlers 2020*

Violences faites aux femmes : Comment agir ?[1]

Ça vaut pas l'coup !

Libres propos de Linda Culot
Directrice de Planning familial de la Province de Namur
Réseau *Solidaris*

Le service « Ça vaut pas l'coup » existe, maintenant, depuis quinze ans. Il a été créé à l'initiative de l'Asbl *Centre de planning familial* de la province de Namur-Réseau *Solidaris*.

Le Centre est un milieu d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pour les victimes (femmes et hommes) de violences conjugales.

Ce service couvre la province de Namur, c'est-à-dire trente-huit communes. Il s'agit d'un réseau ambulatoire, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de résidentiels et il compte une équipe de quatre assistantes sociales et d'une psychologue. Chaque assistante sociale est la référente d'une entité de la province.

[1] Conférence du 2 décembre 2020, organisée par les *Femmes prévoyantes socialistes* de Namur.

Répartition géographique

Le numéro de téléphone général du service est celui du *Centre de planning familial*, à savoir le 081 777 162, car, au *Centre de planning familial*, il y a toujours quelqu'un pour répondre. Ceci est important parce que si une assistante sociale est en accompagnement avec une personne, elle n'a pas l'occasion de pouvoir répondre. Autrement dit, le fait de renseigner le numéro de téléphone du *Planning familial* permet d'avoir quelqu'un au bout du fil, parce que l'on sait toute la difficulté pour la victime de prendre le téléphone et de demander de l'aide.

Si on devait rater ce rendez-vous téléphonique, on se dirait que l'on a raté quelque chose d'important, parce que peut-être que la victime ne retéléphonera pas. C'est pourquoi il faut saisir l'opportunité à ce moment-là.

La prise en charge

Lorsqu'une personne téléphone, on s'informe de la région d'où elle vient et on lui renseigne l'assistante sociale qui est en charge de ce territoire. Lorsqu'une victime prend contact avec le Centre, on complète une fiche d'information et on lui demande si elle souhaite que l'on renvoie

sa fiche vers l'assistante sociale afin d'assurer un relais. Lors de cet appel, on vérifie si on peut rappeler la victime et le moment auquel on peut la rappeler, parce que l'on sait très bien que si on la rappelle à dix-sept heures, monsieur ou madame sera rentré(e) et que la victime ne pourra pas s'exprimer librement.

Le Centre dispose également de permanences, notamment dans les hôpitaux : le CHR de Sambreville et le CHR de Namur. À la base, l'idée était de développer une structure d'accueil dans un hôpital.

Le CHR de Sambreville a été choisi, parce que l'on souhaitait garder un endroit qui soit anonyme. On ne souhaitait pas avoir un bureau avec écrit, au-dessus de la porte, « SOS, violences conjugales », car cela n'avait pas de sens sur le plan de la confidentialité.

On a commencé à travailler avec un hôpital en y installant une permanence, car, pour une victime, il est beaucoup plus facile de prétendre qu'elle se rend à un rendez-vous médical, alors que, dans les faits, elle vient s'adresser à quelqu'un de notre Centre, plutôt que de s'adresser à un autre service où, finalement, il risquait d'y avoir du contrôle.

On essaye, dans nos points d'attache, lorsqu'une victime téléphone, de s'en rapprocher le plus possible. On estime que la proximité géographique est importante, parce qu'il y a des régions, telles que dans le sud de la province, Cul-des-Sarts, qui sont très éloignées et sur le plan de la mobilité, il n'y a pas de bus toutes les heures.

On sait que le profil des victimes fait qu'elles sont sous contrôle et qu'elles ne peuvent pas se permettre de s'absenter, parfois, des journées entières. Si elles doivent se rendre à Namur pour rencontrer un service d'aide, cela devient vite le parcours du combattant. C'est pourquoi il faut que l'on soit le plus proche de la victime pour pouvoir l'aider au mieux. Nous avons des points d'attache, mais nous essayons de nous rapprocher le plus possible de la victime quand on sait qu'au point de vue de la mobilité il impossible pour elle de se rendre dans une permanence.

Les missions

C'est un service d'accueil, d'accompagnement et d'orientation pour les victimes de violence conjugale. Quand on parle de victimes, on parle tant des femmes que des hommes. Dans les faits, dans les chiffres, les femmes sont beaucoup plus souvent victimes de violence conjugale que les hommes, mais il arrive que nous recevions aussi des hommes. Nous avons déjà eu quelques hommes en suivi aussi, mais ce n'est pas courant.

Parce que c'est encore une autre démarche, avec toute la difficulté pour un homme, de venir rencontrer un service d'aide pour parler des violences qu'il subit.

Je vais féminiser les victimes, parce que les chiffres indiquent que ce sont les femmes qui sont le plus impactées. Mais on ne perd pas de vue que les hommes peuvent également être victimes de violence conjugale et qu'ils ont aussi besoin d'aide.

L'accueil

Le service d'accueil pour les victimes de violences conjugales est un service ambulatoire et c'est un service où l'on va accueillir les personnes. Généralement, les personnes arrivent, car une personne de son entourage l'a renseignée : cela peut être un service d'aide, cela peut être la police, cela peut être une maison maternelle, cela peut être le CPAS, mais cela peut aussi être des professionnels qui vont renvoyer la personne vers notre service. Ou, alors, cela peut aussi être des personnes qui ont vu, notamment, les actions de sensibilisation, dans le cadre de la campagne « Ruban blanc », etc. et qui se disent qu'elles sont peut-être victimes, mais qu'elles n'en sont pas sûres. Parfois, des personnes viennent au service et disent ne pas être sûres d'être des victimes de violence conjugale. À ce moment, on refait le parcours de vie avec cette personne, pour essayer de mettre des mots sur ce qu'elle vit, et sur le fait qu'elle est victime de violences conjugales.

Souvent, les gens pensent que les victimes de violences conjugales sont les personnes qui subissent des coups. Ce n'est pas nécessairement le cas. J'y reviendrai plus tard, car il y a toutes les autres formes de violence.

En résumé, on accueille la personne, on fait son parcours de vie, on voit quelles sont ses attentes. On envisage, éventuellement, des stratégies de protection, de sécurité, etc.

Une chose importante pour les victimes : ce n'est pas parce qu'elles viennent au service d'aide que l'on va directement porter plainte auprès de la police. C'est un point qui fait peur à beaucoup de personnes et c'est ce qui, généralement, les freinent, car elles pensent que si elles vont voir quelqu'un dans un centre, elles vont devoir aller à la police et qu'elles n'auront pas de contrôle sur les événements qui en découleront. Ce n'est pas le cas. On insiste fortement sur le fait que l'on avance au rythme de la personne, on ne précipite pas les choses. Parfois, il arrive que des personnes viennent, qu'elles expliquent leur histoire et, ensuite, on ne les voit plus. Puis, un jour, elles reviennent, cela peut prendre un mois, cela peut prendre

un an : il faut le temps que la réflexion mûrisse et qu'elle se sente prête à pouvoir le faire. On entend les attentes de la personne et on travaille avec elle.

On travaille avec un réseau de partenaires, parce que l'on a besoin de la multidisciplinarité pour pouvoir avancer et pour pouvoir accompagner ces personnes dans les diverses démarches. Le réseau est constitué des Cpas, de maisons d'accueil, d'avocats, des maisons maternelles. Il s'agit d'un réseau construit en sachant que, pour tel cas, on aura besoin de telle personne afin d'aider la victime.

L'accompagnement, la prise en charge

On sait qu'il est très difficile, pour les victimes de violences conjugales, de pouvoir avancer et de se dire qu'elles peuvent le faire, car elles ont perdu confiance en elles. Les victimes sont complètement déconstruites et qui ne croient plus en leurs potentialités et qui ont besoin d'un accompagnement. C'est pourquoi on ménage les victimes et on ne prend certainement pas les décisions à leur place.

L'accompagnement se fera de multiples manières : parfois, on les accompagnera au tribunal ; parfois, on les accompagnera au Cpas, parce que, pour elles, la difficulté semble immense… Il faut pouvoir les accompagner, leur tenir la main, pour leur faire comprendre qu'elles ont toujours le potentiel pour sortir de leur situation. Mais, dans un premier temps, elles auront, parfois, besoin que quelqu'un soit présent afin de leur redonner cette confiance en elles. Cet aspect est extrêmement important pour leur reconstruction.

Le *coaching* thérapeutique

Les victimes arrivent complètement déconstruites, elles ne croient plus en elles, elles n'ont plus d'estime pour elles-mêmes. C'est pourquoi la psychologue, spécialisée dans les violences conjugales, va travailler, avec les victimes, pour qu'elles reprennent confiance en elles, mais elle va aussi apprendre aux victimes à mettre en place des stratégies de protection par rapport à l'auteur des violences. Cet aspect de notre service est capital et il est complémentaire au travail que les assistantes sociales vont mener.

On constitue également un dossier confidentiel avec la victime dans lequel on mettra tous les rapports médicaux, les extraits de compte bancaire, les passeports… Parfois, il peut y avoir des documents qui sont

liés à la maison, à l'immobilier… Parce que l'on sait que si l'auteur dispose de ces documents, les victimes n'y auront plus accès.

On constitue l'équivalent d'une boîte aux lettres, c'est-à-dire que ce sont des documents que l'on va garder en sécurité dans nos locaux, car, pour certaines victimes, repartir à la maison avec le passeport, les extraits bancaires, cela peut être compliqué. Il est donc impératif qu'elles puissent les mettre en sécurité, si elles ne disposent pas d'un endroit sécure où elles peuvent les mettre.

On a également mis en place des groupes de parole, mais il s'agit là d'une dimension plus collective. Notre psychologue, généralement accompagnée d'un psychologue « homme » venant d'une autre structure, anime des groupes de parole. On tient compte de cette mixité dans les groupes de paroles, parce que l'on trouve important que les femmes puissent se réconcilier avec l'image masculine. Cette mixité dans les groupes de parole est aussi une plus-value. Mais c'est un travail qui vient au second plan, parce que lorsque les victimes arrivent au centre, il faut commencer par faire le travail social, il faut retravailler l'estime de soi… Et c'est seulement ensuite que certaines victimes souhaitent s'inscrire dans un groupe de paroles parce qu'elles ont envie d'aider, car, finalement, il s'agit aussi d'un lieu où la solidarité se met en place.

Se faire connaître

On organise des présentations de service, des actions de sensibilisation, des animations. On participe à différentes plates formes, telles que celles qui sont menées par la Province de Namur ou le secteur de l'Égalité des chances. Il y a aussi toutes les campagnes qui sont organisées, tel que celle du Ruban Blanc, parce qu'en termes de visibilité il est important de rappeler que ce phénomène existe et qu'il faut continuer à en parler et à sensibiliser les gens.

La violence, c'est quoi ?

Souvent, les stéréotypes que l'on a des violences, c'est une femme qui est tuméfiée, etc. Mais ce n'est pas le cas, car, généralement, les violences physiques viennent en bout de course.

On dit souvent « les violences conjugales », car il s'agit souvent de plusieurs formes de violences qui arrivent progressivement et qui déstabilisent la relation au point qu'elle devienne inégalitaire dans le couple.

C'est-à-dire que l'on a clairement un « dominant » et un « dominé », et il ne s'agit pas d'un conflit de couple, car lorsqu'il y a un conflit dans un couple, il y a des compromis. Dans le cadre des violences conjugales, il n'y a pas de compromis : il y a un dominant qui va avoir le contrôle sur tout.

Les violences peuvent prendre différentes formes :

– psychologiques ;
– verbales ;
– sexuelles ;
– financières ;
– contre les objets, contre les animaux…
– physiques.

Les différentes formes apparaissent progressivement et coexistent ensuite.

Les violences s'installent progressivement

Parfois des victimes nous disent : « J'occupe un poste à responsabilités et, pourtant, j'ai été victime de violences conjugales. Je devrais le savoir, parce que je connais. » Mais non, parce que c'est quelque chose qui s'inscrit tellement insidieusement dans le couple que, finalement, ces personnes ne se sont pas rendu compte qu'elles tombaient dans l'engrenage.

Il n'y a pas de profil type des victimes de violences : on peut les retrouver dans tous les milieux et à tous les niveaux.

La violence débute souvent par des violences psychologiques et s'installeront, ensuite, les violences verbales, les violences sexuelles, les violences socio-économiques. Le conjoint arguera que la victime n'a pas besoin de travailler, puisqu'il travaille pour eux deux. Le principe de l'auteur sera d'isoler, le plus possible, sa victime, de manière à ce qu'elle ait le moins de ressources possible, autour d'elles pour qu'elle ne sache pas le quitter et sortir de cette violence. Il y a également des violences contre les objets, c'est-à-dire des choses auxquelles les victimes sont attachées, et que l'auteur va volontairement détruire. Il y a aussi des violences sur les animaux de compagnie : si la victime a un animal, l'auteur va s'en prendre à l'animal, parce qu'il sait que *via* l'animal de compagnie, il peut toucher sa victime. Et finalement, en bout de course, on retrouve les violences physiques.

Il faut savoir que, parfois, il y a des victimes qui sont dans les violences psychologiques en permanence et elles ne subissent pas nécessairement des coups.

Ce que l'on entend souvent dire, c'est qu'elles n'ont qu'à partir, que c'est facile, qu'avec tous les services d'aide qui existent…, c'est un manque de volonté. Non ! Il faut déjà qu'elles se rendent compte qu'elles sont dans le statut de victimes de violences conjugales, il y a quand même un lien affectif vis-à-vis de l'auteur, sans oublier qu'il y a énormément d'enjeux qui entrent en ligne de compte : il y a toutes les incertitudes, et surtout il y a la crainte, la crainte de se dire :« Si je pars, que fera-t-on des enfants ? Comment vais-je m'en sortir financièrement ? ». Elles subissent énormément de pressions et elles ne sont pas prêtes à partir.

Il est facile de dire à une victime de violence conjugale : « Tu n'as qu'à prendre tes cliques et tes claques et tu t'en vas ! ». Non, dans les faits, ce n'est pas comme cela ! Elles sont dans un engrenage avec plein de questions et la peur au ventre.

Le cycle de la violence

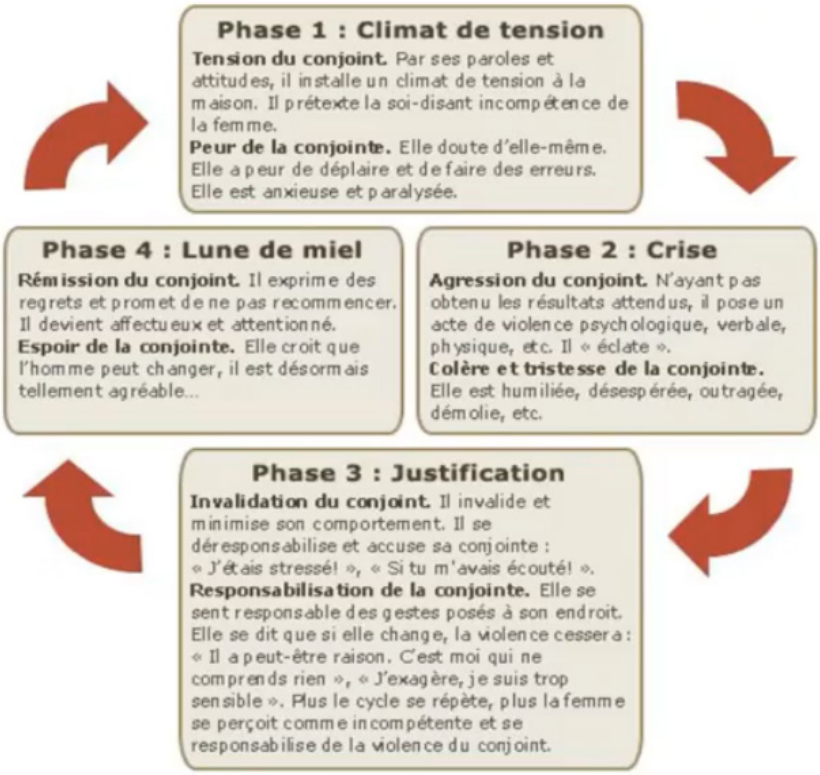

Le cycle de la violence est révélateur, surtout lorsque les victimes déposent des plaintes. Comme je le disais plus haut, toutes les victimes ne portent pas plainte, mais quand elles décident de faire des démarches, c'est, notamment, en lien avec ce cycle de la violence.

La phase 1 est nommée « phase de tension », c'est-à-dire que l'auteur va devenir de plus en plus virulent, hargneux… et la victime va essayer de s'adapter à la situation. Elle va essayer de ne pas trop énerver l'auteur, parce qu'elle sent que c'est la limite de l'explosion.

Ensuite vient le moment de la phase 2, c'est-à-dire le moment de la crise. C'est le moment où la situation explose, monsieur éclate, etc., et madame subit les violences, soit les violences psychologiques, verbales, sexuelles ou physiques.

C'est souvent lors de la phase de la crise que la victime va faire des démarches. Elle va soit déposer plainte, soit elle va contacter un service d'aide, parce que, là, la situation est arrivée au *summum*.

La phase 3 est celle des « justifications ». C'est-à-dire que monsieur va expliquer à la victime que c'est de sa faute s'il s'est énervé : « Tu m'as énervé aussi. » « T'es gentille, mais le repas n'était pas prêt. Je t'avais dit que je rentrerais à cette heure-là. »… Et la victime, finalement, va se dire que c'est de sa faute : « C'est vrai, il m'avait prévenu, j'aurai dû préparer le repas à temps. »…

Et finalement, la phase 4 que l'on appelle la phase « lune de miel », c'est-à-dire que monsieur va venir en s'excusant, il va offrir un bouquet de fleurs, il va dire qu'il a des remords, qu'il n'aurait pas dû agir comme il l'a fait… Et madame va se dire qu'il est gentil, qu'il ne recommencera plus… Sauf qu'on repasse à la phase 1, puis à la phase 2… et finalement, ces phases sont de plus en plus rapprochées dans le temps.

La phase de lune de miel est généralement celle où l'on « perd les victimes », parce qu'elles vont soit décider de retirer leur plainte, soit elles vont décider de ne pas continuer avec le service d'aide, parce qu'elles vont se dire que cela va mieux. Seulement après, elles retournent dans le cycle de la violence.

La violence conjugale ne s'arrête pas à la séparation

Sur le plan des victimes, on a des victimes qui sont encore en questionnement sur le plan de leur statut de victime, on a aussi des victimes

qui sont dans la situation de crise, mais il y a aussi toutes les victimes qui sont déjà séparées.

Ce n'est pas parce que les victimes se sont séparées de leur agresseur que l'on n'en parle plus, que la violence est terminée. Bien au contraire, c'est à ce moment que l'auteur est beaucoup plus agressif, parce qu'il n'a plus le contrôle sur sa victime. Et par conséquent, il va la harceler régulièrement, il va l'attendre à la sortie de son travail ou tout près de l'école, il va la suivre régulièrement. Il va la menacer, elle, mais il va aussi menacer de kidnapper les enfants, de l'empêcher de revoir les enfants, de l'empêcher d'obtenir la garde … La victime va alors subir énormément de pressions. Par ailleurs, lorsque l'on parle de féminicides, c'est souvent à ce moment-là qu'ils arrivent, après la séparation, parce que l'auteur n'a absolument plus aucun contrôle sur sa victime, tout du moins du contrôle physique. Nos services sont très vigilants durant cette période, parce que l'on sait que tout peut déraper.

Vers qui se tourner ?

Notre service est un service ambulatoire dont le numéro est le 081 777 162.

La ligne *Écoute violence conjugale* dont le numéro est le 0800 30 030, cette ligne renseigne également les services d'aide pour les auteurs de violences conjugales

Le numéro d'urgence, si la situation nécessite une mise en sécurité immédiate, parce que la crise est grave, c'est le 112, la police.

Il existe également une association qui travaille avec les auteurs de violences conjugales, généralement. Il s'agit de l'Asbl *Praxis*.

Nos Toiles@penser 2019

disponibles sur demande et sur notre site https://www.lapenseeetleshommes.be

Franc-maçonnerie

Bandes dessinées et la franc-maçonnerie
Les images antimaçonniques
La « der des ders » ? Des tranchées d'hier aux tranchées d'aujourd'hui
«Les gilets jaunes», réflexion psychologique et maçonnique

Réflexion à propos de l'islam

À propos du « féminisme musulman » : utopie, oxymore ou réalité ?
Pourquoi ne parle-t-on jamais du « judéo-islam » et des « judéo-musulmans » au même titre que les « judéo-chrétiens » ?

Obsolescence programmée : pratique et lutte

Les différents types d'obsolescences
Acteurs ou complices ?
Citoyens d'abord
Les citoyens interrogent

Le nucléaire

Fin du nucléaire belge en 2025
Le nucléaire : un dilemme ?
Les énergies fossiles, une fausse solution
Le nucléaire, plus fiable qu'il n'y paraît ?
Le nucléaire, une utopie ?

Comprendre aujourd'hui au travers des miroirs culturels

L'écrivain soviétique de la dissidence : Alexandre Soljenitsyne
L'écrivain russe de l'exil
Dante et Ulysse
Dante et les grands hommes de l'Antiquité gréco-romaine
Sacralité de la langue
La liance et les liances. Du biologique au philosophique

Le travail : notion, valeur, œuvres
Homme féministe : mauvais genre ?
Une Europe plus laïque ?
Plaidoyer pour un pragmatisme vigilant
Un viol à l'école communale
Le naufrage de la raison
Ouvertures
Carcans
Quand l'impensé ou l'impensable se révèlent
La véritable histoire de l'Europe occidentale

Retrouvez la liste complète de nos *Toiles@penser* sur notre site internet à l'adresse www.lapenseeetleshommes.be, sous l'onglet Toiles.

Vous pouvez également obtenir la liste de nos *Toiles@penser* ou une de nos *Toiles@penser* en version papier sur simple demande au 02 640 15 20 ou par mail à secretariat@lapenseeetleshommes.be.

Vous souhaitez être tenu(e) au courant de nos publications, de nos émissions radiophoniques et de nos activités ?

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
http://www.lapenséeeetleshommes.be

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons nos programmes détaillés

La Pensée et les Hommes Asbl

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.Be
revues@lapenseeetleshommes.be
media@lapenseeetleshommes.be

Visitez notre site
www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Fédération Wallonie-Bruxelles